

206C0630
FR0000038465-FS314

5 avril 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L.233-7 du code de commerce)

PASSAT

(Eurolist)

Par courrier du 4 avril 2006, reçu le jour même, la société Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds FCP Tocqueville Dividende dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 avril 2006, par suite d'opérations effectuées dans le cadre de gestion d'OPCVM, le seuil de 5% du capital de la société PASSAT, et détenir, pour le compte dudit fonds, 238 316 actions PASSAT représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 3,82% des droits de vote de cette société¹.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 200 000 d'actions représentant 6 241 283 droits de vote.